

CONSEIL DE TERRITOIRE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 17 FEVRIER 2026

POINT N° 25

RAPPORTEUR : V. TOLLARD

OBJET : Budget annexe assainissement en gestion directe - Vote du budget primitif 2026

Suite au rapport sur les orientations budgétaires (ROB) 2026 et au débat qui a eu lieu en séance du Conseil de Territoire du 16 décembre 2025, il convient désormais d'approuver le budget primitif de l'exercice 2026 pour le budget annexe d'assainissement en gestion directe (régie).

Pour rappel, la compétence assainissement est une compétence obligatoire des EPT conformément à l'article L.5219-5 du CGCT.

Par ailleurs, à compter du 1^{er} janvier 2026 la possibilité d'opter pour le mécanisme de la fongibilité des crédits jusqu'alors spécifique à l'instruction budgétaire et comptable M57 a été généralisée à l'instruction budgétaire et comptable M4, donc aussi à la M49. Ce mécanisme permet à l'exécutif, si l'assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée par l'assemblée délibérante et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Au projet de BP 2026, la section d'exploitation est proposée à un total de 22,4 M€, équilibrée en recettes et en dépenses.

Au projet de BP 2026, la section d'investissement est proposée à un total de 29,2 M€, équilibrée en recettes et en dépenses.

A. Section d'exploitation

Dépenses

Chapitre	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	Variation 2025/2026
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 701 179	3 348 700	3 398 200	2 834 952	2 862 300	1%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	2 549 600	3 034 193	3 350 000	3 853 793	3 412 047	-11%
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 470 774	3 255 753	6 687 133	5 712 470	4 209 904	-26%
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	7 203 096	4 603 096	5 103 096	5 403 096	8 003 096	48%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	-	-	-	-	1 486 000	
66 CHARGES FINANCIERES	1 595 000	2 825 000	2 046 000	2 040 964	2 430 000	19%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	800 000	574 000	1 486 000	1 486 000	-	-100%
Dépenses	18 319 649	17 640 742	22 070 429	21 331 275	22 403 347	5%

Les dépenses d'exploitation sont globalement maîtrisées au BP 2026 en hausse de 5% par rapport au BP 2025, soit un total prévu à hauteur de 22,4 M€.

Hors opérations d'ordre (chapitres 023 et 042), les *dépenses réelles d'exploitation* s'établissent à 10,19 M€ au BP 2026, quasiment stables par rapport au budget précédent (10,22 M€), et se décomposent comme suit :

▫ Les charges à caractère général (chapitre 011) demeurent globalement stables par rapport au BP 2025, et sont principalement composées de l'enveloppe d'entretien des réseaux d'assainissement sur les 13 communes membres, ainsi que des frais de recouvrement de la redevance d'assainissement,

des fluides (électricité des postes de relevage etc...) ou encore des prestations de dératisation des réseaux.

▫ Les dépenses de personnel s'élèvent à 3,41 M€, correspondant à la refacturation des charges 2026 supportées par le budget principal, soit une baisse de 11 % par rapport au BP 2025 (3,85 M€).

▫ Les charges financières s'accroissent de 19% en raison de la prise en compte des intérêts supplémentaires générés par le nouveau prêt souscrit en 2025.

▫ Pour finir, l'enveloppe de crédits pour verser les subventions aux riverains pour les mises en conformité est reconduite au même niveau qu'au BP 2025 à hauteur de 1,49 M€, sachant que cette catégorie de dépense est neutre pour l'équilibre du budget annexe assainissement puisque ces subventions versées sont financées par une subvention d'exploitation de l'agence de l'eau Seine Normandie (AESN) que l'on retrouve pour le même montant en recette du compte 748.

A noter que la mise à jour de l'instruction budgétaire et comptable M49 au 1^{er} janvier 2026 supprime le compte 6742 utilisé jusqu'alors pour ces subventions à verser, pour les imputer désormais au chapitre 65, sur la nature de dépense 6552.

Recettes

Chapitre	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	Variation 2025/2026
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	320 000	300 000	450 000	550 000	1 889 000	243%
70 VENTE DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICE	16 833 266	16 493 343	19 785 079	19 208 389	18 941 461	-1%
74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	800 000	574 000	1 486 000	1 486 000	1 486 000	0%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	278 868	186 513	262 464	-	-	
76 PRODUITS FINANCIERES	87 515	86 886	86 886	86 886	86 886	0%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS					-	
Recettes	18 319 649	17 640 742	22 070 429	21 331 275	22 403 347	5%

Au sein des recettes d'exploitation, les *recettes réelles* s'établissent à 20,51 M€, en léger tassement par rapport au BP 2025 (20,78 M€), et se répartissent de la manière suivante :

▫ Les prestations de service enregistrées au chapitre 70 sont globalement en stabilité pour un montant de 18,9 M€. Elles sont ventilées comme ci-après :

- Les produits issus des redevances d'assainissement à percevoir auprès des abonnés (particuliers et professionnels), en très léger tassement, soit une estimation de 14,6 M€ au projet de BP 2026 (contre 14,8 M€ au BP 2025).
- De même, les recettes attendues au titre des Participations au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) sont en légère contraction de 0,1 M€ par rapport au BP 2025, soit un total prévu au BP 2026 de 2,4 M€ au regard des dossiers en cours d'instruction.
- Les contributions communales au titre des eaux pluviales, généralisées pour toutes les communes membres de notre territoire par délibération n°18-18 du Conseil de Territoire du 26 mars 2018 évoluent tous les ans comme la revalorisation nationale des valeurs locatives, soit une hypothèse retenue de +1,0 % lors de la préparation du présent projet de BP 2026. D'où un total de 1,91 M€ pour ces contributions au projet de BP 2026 (par rapport à 1,89 M€ au BP 2025).

▫ Les recettes du chapitre 74 comprennent exclusivement les subventions de l'AESN sur les mises en conformité, en contrepartie des versements de subventions aux riverains (cf. supra). Pour rappel, ce dispositif, en application de la convention conclue en 2021 avec l'Agence de l'Eau, permet de percevoir directement les subventions attribuées par l'Agence de l'Eau, l'objectif étant d'accroître le nombre d'opérations de mise en conformité initiées sur le domaine privé, d'accompagner la dynamique d'élimination de la pollution du milieu naturel issue des réseaux d'assainissement et de contribuer à la diminution des risques d'inondation sur le territoire.

✧ Pour finir, les recettes d'exploitation comprennent au chapitre 76 et jusqu'en 2029, l'aide du Fonds de soutien national pour les emprunts structurés à risque éligibles, suite à la délibération n°18-94 du Conseil de Territoire du 15 octobre 2018, pour un montant annuel de 86,9 K€.

Au final, l'épargne brute prévisionnelle (autofinancement) dégagée par la section d'exploitation enregistre un léger recul pour s'établir à 10,3 M€ au projet de BP 2026, contre 10,6 M€ au BP 2025.

B. Section d'investissement

Après plus de 6 ans d'un niveau d'investissements très soutenu en vue d'assainir la Marne et aboutir à sa baignabilité, ce qui a permis en 2025 la réalisation et l'ouverture par PEMB de 2 sites de baignade en Marne, ayant rencontré un grand succès auprès des habitants, le volume des investissements se réduit, tout en préservant les enveloppes de mises en conformité en domaine privé.

Dépenses

Chapitre	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	Variation 2025/2026
040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	320 000	300 000	450 000	550 000	1 889 000	243%
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	50 000	50 000	-	11 600 000	5 000 000	-57%
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VERSEES	-	-	-	-	-	-
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	4 550 000	5 250 000	5 160 000	6 614 876	6 496 000	-2%
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 375 000	2 374 000	2 668 000	2 855 000	2 310 000	-19%
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	18 996 000	17 750 000	17 283 254	16 697 350	10 920 000	-35%
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	50 000	50 000	-	-	-	-
4581 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	4 210 000	6 750 000	12 155 497	2 600 000	2 630 000	1%
Dépenses	32 551 000	32 524 000	37 716 751	40 917 226	29 245 000	-29%

Les dépenses d'investissement s'établissent à un total de 29,2 M€ au BP 2026, en régression de 29% par rapport au BP 2025 du fait principalement de la diminution des opérations comptables d'ordre (chapitre 041 notamment), traduisant la fin des travaux de redressement de l'actif comptable. Hors remboursement du capital de la dette (cf paragraphe suivant), les *dépenses réelles d'investissement* se décomposent comme suit :

✧ Les immobilisations incorporelles (chapitre 20) concernent essentiellement diverses études, enquêtes et suivi de travaux effectués dans le cadre des opérations prioritaires afin de perfectionner la connaissance et l'entretien des réseaux d'assainissement et permettre notamment la mise en place de nouvelles actions (diagnostics des réseaux, enquêtes de conformité etc...).

Au projet de BP 2026, ces dépenses sont estimées en retrait de 19% par rapport au BP 2025, soit un montant de 2,31 M€, incluant les études préalables aux travaux pour l'amélioration de la qualité de l'eau et des réseaux d'assainissement, ainsi que 1,36 M€ pour les enquêtes parcellaires et le suivi des travaux en domaine privé.

✧ Les immobilisations corporelles (chapitre 21) regroupent les travaux sur les réseaux d'assainissement. Ces dépenses régressent de 35%, par rapport au BP 2025, soit un montant de 10,9 M€ et se décomposent comme suit :

- Les travaux favorisant la baignade en Marne : création de réseaux d'eaux usées rue Mabillean à Champigny-sur-Marne (0,4 M€), avenue des Marronniers à Villiers-sur-Marne (0,3 M€) ;
- Des travaux divers tels que ceux prévus rue Château de Condé à Saint-Maur suite à l'effondrement du réseau (0,6 M€) ainsi que pour des motifs analogues rue de la liberté à

Maisons-Alfort (0,9 M€) et quai Gabriel Péri à Joinville (0,17 M€), des travaux d'aménagement en phase 2 à Champigny-sur-Marne (0,25 M€), des travaux de création de réseau à la place Pierre Semard à Nogent-sur-Marne (0,4 M€), la poursuite des travaux rue des Marronniers à Nogent-sur-Marne (0,6 M€), ou encore des travaux d'entretien, de pompes de relevage et tests de réception pour un montant global de 1,3 M€ ;

- 6 M€ pour les travaux de mise en conformité dans le domaine privé, dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée et conformément au 12ème programme de l'Agence de l'Eau (AESN). Ce dispositif étant financièrement équilibré, le même montant de recette (6 M€) est inscrit au chapitre 13 du fait des subventions accordées par l'AESN et du reste à charge appelé auprès des riverains.

▫ S'y ajoutent les *opérations pour le compte de tiers* (comptes 4581 en dépenses et 4582 en recettes), inscrites tant en recettes qu'en dépenses pour les mêmes montants, à savoir 2,63 M€ pour la mise aux normes des rejets de l'autoroute A4 sur le territoire dans le cadre d'une convention avec la direction des routes d'Île-de-France (DIRIF). Après un pic de travaux en 2024, cette opération se finalise avec le reliquat des crédits de travaux inscrits au projet de BP 2026.

Recettes

Chapitre	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	Variation 2025/2026
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 470 774	3 255 753	6 687 133	5 712 470	4 209 904	-26%
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	7 203 096	4 603 096	5 103 096	5 403 096	8 003 096	48%
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	50 000	50 000	-	11 600 000	5 000 000	-57%
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 468 618	1 795 151	1 662 025	1 374 367	877 000	-36%
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	11 148 512	6 070 000	8 109 000	11 427 293	8 525 000	-25%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	7 000 000	10 000 000	4 000 000	2 800 000	-	-100%
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-	-	-	-	-	-
4582 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	4 210 000	6 750 000	12 155 497	2 600 000	2 630 000	1%
Recettes	32 551 000	32 524 000	37 716 751	40 917 226	29 245 000	-29%

▫ **Les recettes d'équipement s'établissement également à 29,2 M€ au BP 2026** et sont principalement composées des subventions d'investissement à recevoir de l'AESN (chapitre 13) à la fois pour les travaux relatifs à la baignade en Marne (0,15 M€ de recettes estimées en 2026), des travaux sur le réseau place Pierre Semard à Nogent-sur-Marne (0,2 M€), mais aussi des subventions de l'AESN au titre des enquêtes parcellaires et des travaux en domaine privé (7,36 M€).

Les autres recettes d'investissement correspondent au FCTVA (chapitre 10), en retrait de 36% par rapport au BP 2025, soit un montant de 0,88 M€, du fait des dispositions du projet de loi de finances pour 2026 décalant d'une année la perception du FCTVA pour les intercommunalités. Ce montant inscrit au projet de BP 2026 correspond ainsi seulement au FCTVA attendu au titre des investissements éligibles du 4^{ème} trimestre 2025.

La fin des travaux de redressement de l'inventaire comptable de PEMB nécessite encore 5 M€ de crédits budgétaires au projet de BP 2026 sur le chapitre 041 (opérations d'ordre patrimoniales au sein de la section d'investissement) en diminution de -57% par rapport au BP 2025.

Au final, ce projet de BP 2026 est équilibré sans aucun recours à l'emprunt, pour financer les investissements prévus en 2026, ce qui permettra d'accroître le désendettement.

C. La dette

- **Caractéristiques de l'encours de dette assainissement :**

▫ Avec l'extinction de plusieurs emprunts anciens en 2025, Paris Est Marne & Bois disposera en 2026 de 103 emprunts (contre 120 au 1^{er} janvier 2025) pour un **encours total en baisse, représentant 90,99 M€ au 1^{er} janvier 2026** (par rapport à 93,2 M€ au 1^{er} janvier 2025).

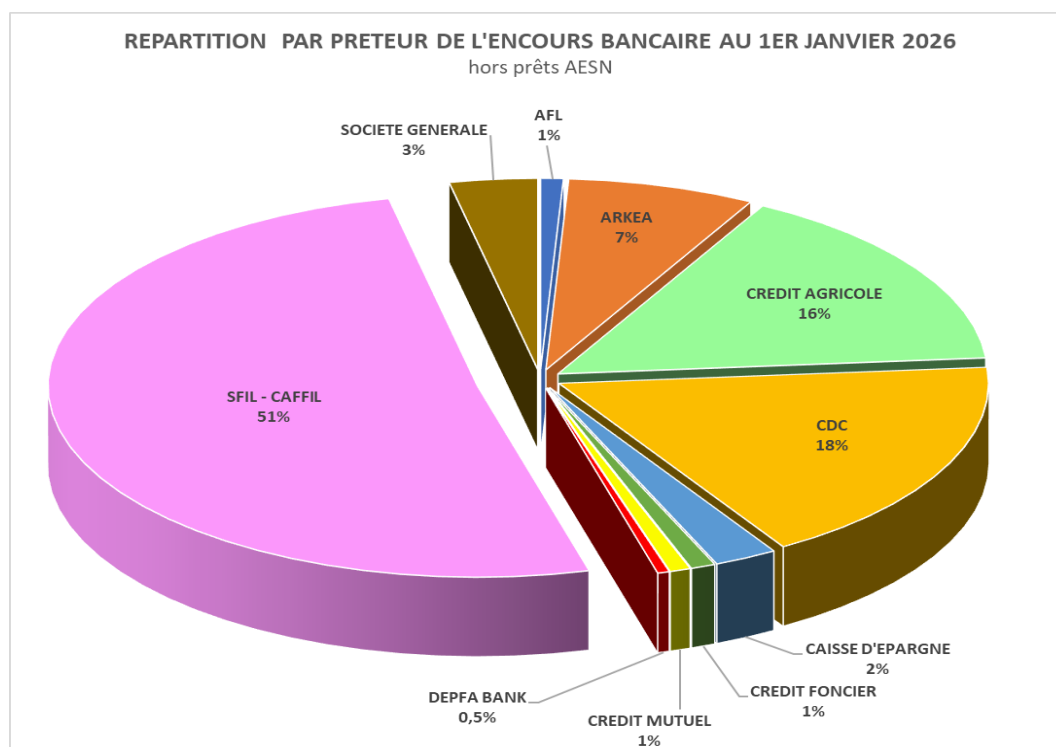
Cet encours inclut notamment le nouvel emprunt 2025 souscrit en novembre, à savoir 2,8 M€ auprès de la Caisse d'Epargne Ile-de-France pour un taux fixe de 3,63% et une durée d'amortissement de 15 ans, dont 2 échéances trimestrielles seront remboursées dès 2026.

▫ Au regard de la classification selon la charte GISSLER, le risque financier sur ce budget annexe d'assainissement en gestion directe s'est fortement réduit depuis plusieurs années, ne représentant en 2026 plus que 8,8% du capital restant dû en taux variable, puisque 91,2% de la dette est classée dans la catégorie A-1, la plus sécurisée, PEMB privilégiant les taux fixes, lors des choix des emprunts souscrits.

Par type de taux, la structure du portefeuille présente une part des taux variables en baisse significative de l'encours total depuis plusieurs années, la part des emprunts à taux fixe, avances AESN comprises, demeurant l'immense majorité de l'encours de Paris Est Marne & Bois. En conséquence, **la dette de PEMB continue à ne présenter qu'un faible risque de taux.**

▫ Le portefeuille de la dette de PEMB révèle une bonne diversification, avec notamment des organismes à capitaux publics, des banques mutualistes et une banque allemande, aux côtés des organismes bancaires privés traditionnels.

La répartition par prêteur de l'encours bancaire au 1^{er} janvier 2026 (hors prêts AESN) est présentée dans le graphique suivant :



▫ En 2026, l'annuité de la dette assainissement sera en légère progression, notamment en raison de la souscription d'un nouvel emprunt en 2025 dont deux échéances seront remboursées dès 2026.

Cette annuité représentera ainsi en 2026 un total de 8,4 M€ (par rapport à 7,7 M€ au BP 2025), décomposée ainsi :

- **6,39 M€ de remboursement du capital**
- **2,02 M€ de charges d'intérêts.**

- **Capacité de désendettement prévisionnelle 2026 :**

Concernant le seul budget annexe assainissement en régie, et sur la base de l'épargne brute prévisionnelle au projet de BP 2026, la capacité dynamique de désendettement prévisionnelle 2026 s'établirait à 8,8 ans

En consolidant les données des projets de BP 2026 de 3 budgets de PEMB, à savoir le budget principal, le budget annexe du port de plaisance intercommunal et le budget annexe assainissement en régie, la capacité dynamique de désendettement prévisionnelle 2026 **agrégée** s'établirait à **seulement 2,9 ans.**

Il est demandé au Conseil de Territoire de bien vouloir :

- **APPROUVER** le projet de budget primitif de l'exercice 2026 du budget annexe assainissement en gestion directe, dont les crédits ont été votés par chapitre selon une présentation par nature et section par section, et qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

* Section d'exploitation.....	22 403 346,76 €
* Section d'investissement.....	29 245 000,00 €
TOTAL BUDGET PRIMITIF 2026	51 648 346,76 €

- **OPTER** pour le mécanisme de la fongibilité des crédits, conformément à l'article L.1612-28 du CGCT, pour l'exécution du budget primitif 2026 du budget annexe assainissement en gestion directe et autoriser le Président à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Le rapporteur